



FRANCE

Une « prime Covid » de 450 euros pour les directeurs d'école

L'« indemnité exceptionnelle », promise début juillet, devrait être versée d'ici à la fin de l'année, a annoncé le ministre de l'éducation

C'est un « *petit geste* », une « *première reconnaissance du métier* » : les directeurs d'école se félicitent des 450 euros d'« *indemnité exceptionnelle* », annoncés le 26 août par Jean-Michel Blanquer. Au cours de sa conférence de presse de rentrée, le ministre de l'éducation nationale a traduit en chiffres la « *reconnaissance financière* » promise avant l'été à ces enseignants, en première ligne dans la gestion de la crise à l'école. La prime sera versée à chaque directeur d'ici à la fin de l'année, a-t-il ajouté.

Mais les syndicats préviennent d'emblée que la « *prime Covid* » ne doit pas masquer le vaste chantier de la refondation du métier, suspendu par le confinement et rouvert au début de l'été. « *Cette prime ne suffira pas à elle seule*, prévient ainsi Guislaine David, du SNUipp-FSU. *Elle doit faire partie d'un tout, celui de la revalorisation de la fonction de directeur.* »

Le ministre de l'éducation nationale avait annoncé, le 2 juillet, une série de pistes de réflexion pour améliorer les conditions de travail. L'allègement des tâches administratives, l'aide humaine, la réflexion sur la revalorisation salariale et la décharge d'enseignement devaient être au programme de la rentrée. Ces décisions avaient été présentées dans la foulée de l'adoption par l'Assemblée nationale, le 24 juin, d'une proposition de loi de la députée Cécile Rilhac (La République en marche, Val-d'Oise) sur la fonction de directeur d'école. Le texte, soutenu par le gouvernement

mais largement amendé, prévoyait de revoir le « *seuil de décharge* », soit le nombre de classes au-delà duquel un directeur est dispensé de tout ou partie de ses heures d'enseignement.

« Ce n'est pas volé non plus »

Pour les directeurs, en forte attente de changement, la « *prime Covid* » n'est donc qu'un premier pas. Il y a près d'un an, le 23 septembre 2019, le suicide d'une directrice d'école de Pantin (Seine-Saint-Denis), Christine Renon, avait ébranlé la profession, qui dénonçait alors une « *charge mentale* » toujours plus lourde et la multiplication des tâches administratives. Une première vague de mesures avait été annoncée en urgence, après la Toussaint – dont un moratoire sur les enquêtes administratives, très chronophages.

Les directeurs regrettent de ne pas voir arriver « *concrètement* » les améliorations évoquées par Jean-Michel Blanquer. La relance de l'agenda social doit permettre aux organisations syndicales de participer à quatre groupes de travail distincts – sur les décharges d'enseignement et la revalorisation, entre autres – dont le premier se réunira le 9 septembre.

« *Il ne faudrait pas que cette prime serve à nous calmer pour ne jamais nous donner tout ce que l'on nous a promis* », prévient un directeur d'école classée REP+, en région parisienne. Avec 300 élèves, il dirige seul l'équivalent d'un petit collège, là où ses collègues du second degré bénéficieraient

d'une équipe administrative.

« *450 euros, ce n'est pas rien*, ajoute Sandrine Delmas, *mais ce n'est pas volé non plus, parce que cette crise a été un enfer.* » Cette directrice d'école de Pantin, collègue de Christine Renon, raconte avoir revu quatre fois l'organisation de son école, à mesure que les directives évoluaient. « *Cette prime ne va pas changer notre quotidien sur le long terme*, ajoute-t-elle. *Le suicide de Christine a fait bouger les lignes, mais sur le terrain, les choses ont peu évolué.* »

Le chantier a été ralenti par la crise du Covid-19 puis par les vacances d'été. Complexité supplémentaire, les partenaires sociaux ne sont pas d'accord entre eux sur la manière d'améliorer le sort des directeurs. « *L'allègement de la charge de travail est un serpent de mer*, remarque ainsi Dominique Bruneau, en charge du premier degré au SGEN-CFDT. *On en parle depuis des années, mais on ne voit toujours pas comment ce sera possible.* » Prochain rendez-vous le 9 septembre. ■

VIOLAINE MORIN